

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 13, mardi 14 avril 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- La Commission européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique débattent de la culture et la création en tant que facteurs de développement
- Déclaration de Bruxelles des artistes, des professionnels et des entrepreneurs de la culture
- Vancouver accueille la première Rencontre des coalitions et des organisations culturelles des États d'Asie-Pacifique
- Culturesfrance propose une rencontre sur le thème La convention sur la diversité culturelle : une nouvelle ère dans le paysage culturel mondial ?

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Le Québec place la culture au cœur du développement durable

Autres actualités d'intérêt

- Lancement de la Bibliothèque numérique mondiale

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !


À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

Le Comité intergouvernemental a tenu jusqu'ici deux rencontres ordinaires, l'une à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007 et l'autre à Paris, France, du 8 au 12 décembre 2008. À ces rencontres s'ajoutent deux séances extraordinaires du Comité. La première a eu lieu à Paris, du 24 au 27 juin 2008, et la deuxième, dans cette même ville, du 23 au 25 mars 2009. La seconde Conférence des Parties doit avoir lieu au mois de juin prochain, au Siège de l'UNESCO, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 98 Parties (97 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous

tenons à souligner que le 30 mars dernier, l'Afghanistan a déposé son instrument d'acceptation auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

La Commission européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique débattent de la culture et la création en tant que facteurs de développement

Début avril, la Commission européenne a organisé à Bruxelles, un colloque international sur le thème "Culture et création, facteurs de développement". Plus de 500 personnes d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) et de l'Union européenne? artistes, responsables politiques de haut rang et professionnels de la culture? ont participé à cet événement et débattu des moyens de mieux utiliser le potentiel créatif et la richesse culturelle des pays ACP pour soutenir leur développement.

À cette occasion, Louis Michel, le Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire et l'initiateur du colloque a déclaré : « La créativité, toute la richesse, toute la diversité de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique renforcent chez moi une conviction profonde selon laquelle il existe dans la culture et la création un potentiel sous exploité d'innovation et de développement. A mon sens, ouverture, solidarité, créativité, dialogue sont autant de pistes à suivre pour une meilleure gouvernance mondiale et une prospérité mieux partagée ».

Comme précisé dans le communiqué de presse, au moment où se tenait le G20, la Commission souhaitait « avec l'organisation de ce colloque Culture et Création facteurs de Développement :

- montrer que le dialogue avec les États en développement est fondamental pour l'Europe;
- rappeler que l'investissement dans le développement est essentiel et constitue une source de croissance pour toute la communauté internationale;
- lancer de nouvelles actions sur la base des débats de ce colloque pour aider les pays en développement à tirer parti de leur potentiel. »

En introduction de cet événement, Francisco d'Almeida, directeur de l'association Culture et Développement-France, a tracé un portrait substantiel des potentialités et enjeux de la création et de la culture pour le développement. De plus, certaines réalisations de type *success stories* ont été présentées : L'École des Sables de Toubab Dialaw au Sénégal, DANSE L'AFRIQUE DANSE, une plate-forme pour le développement d'une économie de la danse sur le continent africain et Sauti za Busara Festival de Zanzibar, Tanzanie.

Plusieurs [ateliers](#) ont également permis des échanges entre professionnels, politiques et bailleurs de fond sur les thèmes suivants : la culture et les politiques nationales, culture et coopération décentralisée, financement de la culture, politiques culturelles et accès aux marchés, gestion du patrimoine.

Pour avoir accès à l'ensemble des contenus de ce colloque, nous vous invitons à visiter le [site](#) consacré à cet événement.

Source :

- [Site Internet du colloque international « Culture et création facteurs de développement »](#)

Haut de la page 

Déclaration de Bruxelles des artistes, des professionnels et des entrepreneurs de la culture

Les artistes, professionnels et entrepreneurs de la culture réunis à Bruxelles dans le cadre du Colloque Culture et création facteurs de développement ont adopté, le 3 avril dernier, une déclaration assortie de 32 recommandations. Nous reproduisons ici certains extraits de la Déclaration dont le texte complet est disponible dans le site [« Culture et création facteurs de développement »](#)

« Artistes, professionnels et entrepreneurs de la culture, venus des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays membres de l'Union européenne, nous nous sommes réunis à Bruxelles du 1^{er} au 3 avril 2009 à l'invitation du Conseil du Groupe ACP et de la Commission européenne. L'objet de cette rencontre était de mener une concertation sur les enjeux actuels et futurs de la coopération culturelle, l'importance à accorder au secteur culturel pour l'avènement d'une société de la connaissance et d'une économie créative, sur les besoins et attentes des professionnels des pays ACP et sur les orientations prioritaires à donner aux programmes de coopération culturelle entre les pays ACP et l'Union européenne [...].

Clairement annoncée par le titre du colloque, l'intention d'articuler la culture, la création et le développement en associant des professionnels de la culture des ACP et d'Europe à des responsables politiques au plus haut niveau des États ACP et de l'Union européenne, nous redonne espoir et nous fait croire que cette Déclaration ne sera pas un nouveau texte international sans suivi politique et opérationnel. Si elle est supportée par les responsables politiques de l'Union européenne et des pays ACP, cette déclaration a de réelles chances d'aboutir à une nouvelle dynamique.

Aujourd'hui, l'ensemble des pays doivent faire face à une crise profonde : financière, économique et sociale. S'y ajoutent, notamment pour les pays en développement, les crises climatique, énergétique, de sécurité alimentaire et de sécurité humaine. Les politiques actuelles de coopération au développement ne permettent guère de relever convenablement les défis qui se posent en termes de développement durable. Nous devons donc repenser notre approche du développement. Et, sans vouloir surestimer le pouvoir de la culture, nous sommes convaincus que, comme le soulignait déjà Léopold Sédar Senghor, " la culture est au début et à la fin de tout développement ".

De nombreuses enquêtes et études nous montrent que la culture et la création artistique constituent dans certains pays l'un des secteurs économiques les plus dynamiques, en termes d'emploi, de croissance économique et de création de richesse. Par ailleurs, elles favorisent la cohésion sociale et la participation démocratique à la vie de la cité. Enfin, contrairement aux ressources minières, le capital social et culturel constitue une ressource renouvelable. Concernant la coopération Nord - Sud, celle-ci ne pourra réussir sans l'amélioration des droits de l'Homme, de la démocratie et de la gouvernance. En stimulant l'imaginaire individuel et collectif, en créant des liens entre les communautés, la culture et la création artistique contribuent à l'enracinement et au développement de la démocratie.

Parce que la culture, notamment le patrimoine culturel, contribue au développement économique, au bien-être des populations et à la cohésion sociale et qu'elle exerce un impact considérable sur d'autres secteurs du développement, nous artistes, professionnels et entrepreneurs culturels, formulons les trois revendications centrales suivantes :

- d'abord, que la culture fasse l'objet de politiques publiques structurantes, aux niveaux national, régional et international ;
- ensuite, que la dimension culturelle soit prise en compte par les autres politiques sectorielles et inscrite dans une approche transversale du développement ;
- enfin, que les artistes et les créateurs soient reconnus pleinement comme acteurs

du développement et soient dotés d'un statut professionnel et social adapté à leur contexte.

[...] Pour garantir le succès de cette initiative, nous appelons les États ACP, l'Union européenne et les agences régionales et multilatérales de coopération à améliorer la coordination et la complémentarité de leurs interventions dans le plein respect de l'autonomie de l'artiste et de sa création. Tout aussi nécessaire est d'augmenter significativement les ressources financières allouées, car la source de l'inertie que nous déplorons tient à ceci : les moyens ne sont pas à la hauteur des intentions, aussi nobles soient-elles.

Nous, artistes, professionnels et entrepreneurs culturels d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et d'Europe, tous membres de l'espace que couvre l'Accord de Cotonou qui, en termes de respect de la diversité culturelle et de dialogue interculturel, est exemplaire pour le reste du monde, adoptons cette Déclaration et appelons à la mise en place d'un comité de suivi.

Nous affirmons notre engagement de contribuer à travers nos œuvres et nos créations à l'avènement d'une nouvelle société où chaque membre pourra affirmer sa dignité et sa créativité et apporter sa part à la construction d'un monde meilleur. »

Source :

- Site [« Culture et création facteurs de développement »](#)

Haut de la page 

Vancouver accueille la première Rencontre des coalitions et des organisations culturelles des États d'Asie-Pacifique

Les représentants des organisations culturelles de dix États d'Asie-Pacifique se sont réunis à Vancouver, du 27 au 29 mars dernier, afin de discuter des répercussions et des opportunités que présente la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La Coalition canadienne pour la diversité culturelle, la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle et la Commonwealth Foundation étaient les hôtes de cet événement.

Dans une déclaration conjointe adoptée à l'issue de cette rencontre, les participants ont pressé tous les États de la région, membres de l'UNESCO, à ratifier la Convention en priorité s'ils ne l'ont pas encore fait. Les participants ont de plus demandé à ces mêmes États de s'engager significativement avec la société civile, incluant les organisations culturelles, dans le processus de mise en œuvre la Convention.

« Nous demandons également à tous les États d'Asie-Pacifique de faire preuve de cohérence dans leurs actions et de ne pas seulement ratifier la Convention, mais aussi d'en respecter les principes au sein d'autres forums internationaux ? notamment en évitant, lors de négociations commerciales, certains engagements en faveur de la libéralisation qui pourraient restreindre leur droit de mettre en œuvre des politiques culturelles et d'autres mesures de soutien destinées à leur secteur culturel », soutiennent les signataires de la Déclaration.

Le site Internet de la Commonwealth Foundation indique également que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, M. James Moore a souligné la nécessité que la Convention soit ratifiée plus largement au sein des pays membres du Commonwealth, et que le gouvernement et la société civile travaillent ensemble à en promouvoir la ratification.

Pour prendre connaissance du texte intégral de la [déclaration et du communiqué de presse](#), nous vous invitons à vous rendre dans le site de la Commonwealth Foundation.

Source :

- [Site Internet de la Commonwealth Foundation](#)

Haut de la page 

Culturesfrance propose une rencontre sur le thème La convention sur la diversité culturelle : une nouvelle ère dans le paysage culturel mondial ?

Afin de souligner les deux ans d'existence de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (entrée en vigueur le 18 mars 2007), Culturesfrance, en partenariat avec l'UNESCO, propose une rencontre sur le thème : *La convention sur la diversité culturelle : une nouvelle ère dans le paysage culturel mondial ?*

« Pour Culturesfrance, qui s'est donné la mission de "relier les cultures du monde" et qui est passée d'une logique de diffusion culturelle à une vraie politique de défense et de promotion de la diversité, il est temps d'engager une réflexion sur les premiers effets de la convention », peut-on lire dans le site consacré à cette rencontre.

L'événement se tiendra le 27 avril au Théâtre national de Chaillot (où fut signée la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948). Il réunira de nombreux spécialistes de la question pour un débat avec d'éminentes personnalités qui, tant par leur action que par leur parcours, symbolisent la diversité culturelle en France et à l'étranger.

Le programme de l'événement indique que le Directeur Général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, et le Directeur de Culturesfrance, Olivier Poivre d'Arvor, interviendront lors de l'ouverture de la rencontre. Jack Lang, ancien Ministre de la Culture et de l'Éducation Nationale de France, prononcera pour sa part l'intervention de clôture.

Pour en savoir davantage sur cette rencontre, nous vous invitons à vous rendre dans le [site Internet de Culturesfrance](#).

Source :

- [Culturesfrance](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Le Québec place la culture au cœur du développement durable

Afin de favoriser l'intégration de la culture dans le développement durable et ainsi répondre à l'engagement de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec travaillera, d'ici 2013, à l'élaboration d'un Agenda 21 de la culture. Cet Agenda 21, véritable programme d'action pour le 21^e siècle, constituera l'action-phare du plan d'action ministériel en matière de développement durable.

« Cette action novatrice représente une occasion unique pour le Québec d'affirmer une fois de plus son leadership dans le domaine de la diversité culturelle. Elle constituera aussi un moyen concret de faire valoir que la viabilité à long terme des sociétés repose sur quatre dimensions indissociables : la responsabilité environnementale, la santé économique, l'équité sociale et la vitalité culturelle », a affirmé la ministre Christine St-Pierre au moment de rendre public le plan d'action de son Ministère.

« Ce plan d'action prend appui sur la réflexion internationale concernant les différentes dimensions du développement durable. Il fait état des actions que le Ministère réalise déjà et des avancées possibles dans ce domaine. Il décrit finalement quinze actions qui représentent la contribution de mon ministère à l'atteinte des objectifs gouvernementaux », de poursuivre la ministre.

Deux éléments principaux ont orienté la préparation du plan d'action. D'abord la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des seize principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui engage les États signataires à intégrer la culture dans le développement durable », précise le communiqué de presse.

Ce document, intitulé « La culture au cœur du développement durable » est disponible

dans le [site Internet](#) du Ministère.

Source :

- [Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Lancement de la Bibliothèque numérique mondiale

Le 21 avril, l'UNESCO et 32 institutions partenaires lanceront, à Paris, la Bibliothèque numérique mondiale. Ce site Internet proposera un éventail unique de matériels culturels provenant de bibliothèques et d'archives d'un peu partout dans le monde. Le site offrira des manuscrits, des cartes, des livres rares, des films, des enregistrements sonores, des illustrations et photographies. L'accès à ces contenus sera libre et gratuit.

« Le lancement se déroulera lors d'une réception co-organisée par Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, et James H. Billington, Directeur de la Bibliothèque du Congrès », nous indique l'UNESCO dans son site Internet.

« James H. Billington a proposé la création de cette Bibliothèque numérique mondiale (BNM) à l'UNESCO en 2005, en soulignant qu'un tel projet pourrait avoir " un effet salubre en réunissant des gens et en célébrant le caractère unique des différentes cultures à travers un projet global ". Outre la promotion de la compréhension internationale, le projet vise à augmenter la quantité et la diversité des contenus culturels sur Internet, à fournir des matériels aux éducateurs, aux élèves et au grand public, mais aussi à réduire la fracture numérique au sein et entre les pays, en renforçant les capacités dans les pays partenaires.

La BNM offrira des fonctions de recherche et de navigation en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe) et proposera des contenus dans de nombreuses langues. Navigation et recherche de données encourageront une exploration du site qui traverse époques et cultures. Les descriptions de chaque élément, ainsi que les vidéos de conservateurs, fourniront le contexte aux utilisateurs, éveilleront la curiosité et encourageront les étudiants mais aussi le grand public à en apprendre plus sur le patrimoine culturel de tous les pays.

La BNM a été développée par une équipe de la Bibliothèque du Congrès. Une aide technique a été fournie par la Bibliotheca Alexandrina (Égypte). Parmi les institutions ayant contribué, tant en contenus qu'en expertises, à la BNM, on compte des bibliothèques nationales et des institutions culturelles ou éducatives d'Afrique du sud, d'Arabie saoudite, du Brésil, de Chine, d'Égypte, des États-Unis, de France, d'Iraq, d'Israël, du Japon, du Mali, du Mexique, du Maroc, d'Ouganda, des Pays-Bas, du Qatar, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, de Serbie, de Slovaquie et de Suède. »

Source :

- [Site de l'UNESCO](#)

Haut de la page 